

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade
d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe**

Monsieur le Maire Roquesérière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.

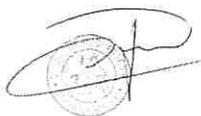
NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE
Mme DA SILVA Valérie	Agent administratif principal 2ème classe – échelon 11

ARTICLE 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 0 % d'hommes (dont 100 % promouvables) et 100 % de femmes (dont 100 % promouvables).

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Roquesérière, le 01/02/2025

Le Maire,



CASTET Thierry.